

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623\_08-DE  
Reçu le 16/06/2023



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BEAULIEU SUR MER  
- SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BEAULIEU - RAPPORT  
D'ACTIVITE SAISON 2021-2022

Séance Publique Ordinaire du 13 JUN 2023  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Roger ROUX, M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Elie PUCCI,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 7 juin 2023

**AR Prefecture**

006-210600110-20230613-130623\_08-DE  
Reçu le 16/06/2023

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023



VIII- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BEAULIEU SUR MER –  
SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BEAULIEU - RAPPORT  
D'ACTIVITE SAISON 2021-2022

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-3,  
Vu le code de la commande publique, notamment son article L3131-5,  
Vu le contrat de délégation de service public du 11 juin 2012 et les avenants s'y rapportant,  
Vu le rapport d'activités 2021/2022 reçu le 22 mai 2023 établi par la SAS Société d'Exploitation du Casino de Beaulieu,

Considérant que la commune a conclu le 11 juin 2012 avec la société d'exploitation du casino de Beaulieu, sis 4, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer, un contrat de délégation de service public portant d'une part sur les activités de jeux de hasard et d'argent, d'animations et de restauration et d'autre part sur l'occupation du Casino de Beaulieu.

Considérant qu'au titre des dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, il appartient au concessionnaire de produire chaque année un rapport retraçant l'intégralité des opérations afférentes à l'exécution de la convention et une analyse de la qualité de service.

Considérant que la commune a été destinataire le 22 mai 2023 du rapport d'activités 2021/2022 de la SAS Société d'Exploitation du Casino de Beaulieu comportant toutes les informations spécifiques à l'activité du Casino, ainsi qu'à son exploitation.

Considérant que ledit rapport est consultable en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- PREND ACTE du rapport d'activité du Casino pour la saison 2021/2022 qui lui est présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.